

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : le 8 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, COCHE, CHARPENTIER, INGRET, GARCIA, EGLOFFE, LAMBOTTE, RICHARD, SCHNEIDER, GUILLIN, PELE, GRANJON, DUBAS, MULLER

Mmes GLESS, TREIBER, MEON, AGOSTINI, LANUEL, DELALANDE, PREVOT, VERON, LECLERE, DIONNET, KRIER, MAISTRE

PROCURATIONS : Mme PANIS à M. MULLER

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marguerite LECLERE, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 mars, la vie de Michel DINET, Président du Conseil Général s'est brutalement arrêtée à quelques kilomètres de son domicile. Cette disparition brutale a provoqué une forte émotion et créé un véritable choc. Michel DINET était un personnage connu, reconnu et fortement apprécié bien au-delà de notre département et de sa famille politique. Les réactions et les hommages unanimes n'ont cessé de se multiplier.

Il avait une expression favorite « ils sont 1000, nous sommes deux, encerclons les ! »

Alors, ce soir, je souhaite que le Conseil Municipal de Seichamps s'associe à ces nombreux hommages en observant une minute de silence.

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2014 : pas d'observation

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation

M. CHANUT informe le Conseil Municipal des délégations accordées aux Adjoints et Conseillers délégués :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Adjointes délégués :

- Politique de la cité et Urbanisme	Danielle GLESS
- Finances, suivi du budget et communication	Patrick COCHÉ
- Vie scolaire, petite enfance	Pascale TREIBER
- Travaux, gestion du patrimoine, sécurité, déplacements	Michel CHARPENTIER
- Jeunesse	Brigitte MÉON
- Solidarité et action sociale	Claude INGRET
- Promotion de la ville, culture et animation	M.F. AGOSTINI
- Développement durable et environnement	Juan-Ramon GARCIA

Conseillers délégués :

- Vie associative et sportive	Armelle VERON
- Proximité, service aux habitants	Jean-Robert LAMBOTTE
- Communication	Claire DELALANDE
- Petite enfance	Fabienne PREVOT
- Qualité de vie, sécurité, citoyenneté	Landry RICHARD
- Déplacements, voirie	Stéphane GUILLIN
- Politique de l'emploi et de la famille	Yveline LANUEL
- Actions culturelles	Frédéric EGLOFFE
- Animation, relations avec le Comité des Fêtes	Marguerite LECLERE

1- Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Conformément à l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé à 16 membres.

Approbation à l'unanimité.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

2- Election des représentants au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste Vivre Seichamps : T. MULLER

Liste Seichamps pour Tous : C. INGRET – Y. LANUEL – F. PREVOT – M. LECLERE - G. PELE – J. DIONNET

Liste Seichamps Autrement : M.N. MAISTRE

Sont proclamés membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Liste Vivre Seichamps : T. MULLER

Liste Seichamps pour Tous : C. INGRET – Y. LANUEL – F. PREVOT – M. LECLERE - G. PELE – J. DIONNET

Liste Seichamps Autrement : M.N. MAISTRE

3- Délégations au Maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer pendant la durée du mandat une partie de ces compétences au Maire.

Les points principaux concernent les points 3 (qui mentionnent les montants des travaux), les points 11, 14 et 15.

Hormis 4 abstentions (C. KRIER – Y. GRANJON – M. N. MAISTRE et P. DUBAS), approbation à l'unanimité.

4- Constitution d'une commission d'appel d'offres permanente

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste Seichamps pour Tous : M. CHARPENTIER – P. COCHE – D. GLESS – J. GARCIA - M. F. AGOSTINI

Suppléants : P. TREIBER – F. PREVOT – S. GUILLIN – Y. LANUEL - J.R. LAMBOTTE

Liste Seichamps Autrement : M.N. MAISTRE – Y. GRANJON

Suppléant : C. KRIER

Sont proclamés membres de la Commission d'Appels d'Offres permanente :

Liste Seichamps pour Tous : M. CHARPENTIER – P. COCHE – D. GLESS – M. F. AGOSTINI

Liste Seichamps Autrement : M.N. MAISTRE

5- Représentants au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste Seichamps pour Tous : M. LECLERE – A. VERON – M. CHARPENTIER – P. SCHNEIDER – B. MEON

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Liste Seichamps Autrement : A. DUBAS

Sont proclamés membres du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes :

Liste Seichamps pour Tous : M. LECLERE – A. VERON – M. CHARPENTIER – P. SCHNEIDER

Liste Seichamps Autrement : A. DUBAS

6- Représentant à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (A.D.U.A.N)

Les candidats suivants ont été présentés :

Liste Seichamps pour Tous : D. GLESS

Liste Seichamps Autrement : C. KRIER

Ont obtenu :

Liste Seichamps pour Tous : D. GLESS (21 voix obtenues)

Liste Seichamps Autrement : C. KRIER (4 voix obtenues)

Est élue représentant à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (A.D.U.A.N.) : D. GLESS

7- Représentation de la Ville de Seichamps à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de SOLOREM en vue de l'Élection d'un représentant au Conseil d'Administration

Les candidats suivants ont été présentés :

Liste Seichamps pour Tous : H. CHANUT

Liste Seichamps Autrement : C. KRIER

Ont obtenu :

Liste Seichamps pour Tous : H. CHANUT (21 voix obtenues)

Liste Seichamps Autrement : C. KRIER (4 voix obtenues)

Est élu représentant de la ville de Seichamps au conseil d'administration de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de la SOLOREM : H. CHANUT

8- Représentant au sein de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale du Grand Nancy et auprès du P.L.I.E

Les candidats suivants ont été présentés :

Liste Seichamps pour Tous : Y. LANUEL

Liste Seichamps Autrement : C. KRIER

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Ont obtenu :

Liste Seichamps pour Tous : Y. LANUEL (21 voix obtenues)

Liste Seichamps Autrement : C. KRIER (4 voix obtenues)

Est élue représentante au sein de la mission de l'emploi et de la mission locale du grand Nancy et auprès du P.L.I.E. : Y. LANUEL

9- Désignation d'un représentant de la Commune auprès du Conseil d'Administration de la SPL Grand Nancy Habitat

Les candidats suivants ont été présentés :

Liste Seichamps pour Tous : M. CHARPENTIER

Liste Seichamps Autrement : M. N. MAISTRE

Ont obtenu :

Liste Seichamps pour Tous : M. CHARPENTIER (21 voix obtenues)

Liste Seichamps Autrement : M. N. MAISTRE (4 voix obtenues)

Est élu représentant de la commune auprès du Conseil d'Administration de la SPL Grand Nancy Habitat : M. CHARPENTIER

10- Indemnités de Fonction des élus

Les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers peuvent être allouées dans l'enveloppe maximale fixée par les articles 80, III et 81 de la loi. Cette enveloppe maximale est calculée sur les taux maximaux de 55 % (fonction de maire) et 22 % (fonctions d'adjoints au maire et de conseillers délégués) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués comme suit :

Maire	37.25 %
Adjointes	14.40 %
Conseillers délégués.....	8.80 %

de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire.

Le montant des indemnités sera versé depuis la date d'entrée en fonction des élus, soit le 01.04.2014. Le montant des indemnités sera actualisé systématiquement à chaque revalorisation des traitements de la fonction publique.

Hormis 6 abstentions (C. KRIER – Y. GRANJON – M. N. MAISTRE - P. DUBAS – J. PANIS – T. MULLER), approbation à l'unanimité.

11- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la Fête de la Jeunesse « La scène déménagement » - 17 mai 2014

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

La ville de Seichamps s'investit dans une politique Jeunesse visant en particulier l'émancipation et l'investissement des jeunes au sein de leur commune. Depuis 13 ans, le service Jeunesse organise annuellement une Fête de la Jeunesse. Le thème retenu cette année est celui des musiques actuelles, la volonté étant de donner la possibilité à des jeunes de s'exprimer par l'organisation d'un concert.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention de 2 500 € auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, au titre du contrat territorial de développement durable 2012-2014, pour l'organisation de la Fête de la Jeunesse « la scène déménagement 2014 » ;
- de financer la partie non subventionnée.

Approbation à l'unanimité.

12- Classe de découvertes à Saint-Priest-de-Gimel (Corrèze) du 11 au 17 mai 2014

La ville de Seichamps organise une classe de découvertes au bénéfice des élèves des classes de CM2, en laissant le libre choix de la destination au directeur d'école et à son équipe.

Le groupe scolaire Georges de la Tour a retenu un séjour qui se déroulera du 11 au 17 mai 2014 au centre de vacances VOILCO-ASTER de Saint-Priest de Gimel (19) avec une base de 41 élèves, 2 enseignants et 3 étudiants en formation.

Le coût global du séjour s'élève à 17 179,04 €, soit 409,02 € par élève.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modalités du séjour « classe de découvertes » du groupe scolaire Georges de la Tour ;
- de verser une subvention de 870,00 € à la coopérative du groupe scolaire Georges de la Tour ;
- d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2014 de la commune.

Approbation à l'unanimité.

13- Adaptation du tableau des effectifs

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder, à compter du 01.05.2014, à la création de 2 postes permanents à temps complet, d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe. Il est précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2014 de la commune.

Approbation à l'unanimité.

14- Ratios d'avancement de grade

Afin de tenir compte des réformes des statuts particuliers modifiant notamment leurs libellés et leurs conditions d'accès, il convient de revoir le tableau définissant les ratios d'avancements de chaque cadre d'emploi.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune,

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Pour les cas où le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante apportera, dans sa délibération, la précision suivante : « lorsque le nombre calculé n'est pas entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune suivant les modalités annexées à la présente délibération.

Approbation à l'unanimité.

Question orale posée par M. MULLER (groupe « Vivre Seichamps ») :

« Monsieur le Maire,

Comment se fait-il que nous n'ayons pas eu l'information, encore moins l'invitation pour le "Café-rencontre" que vous avez organisé en Mairie pour un contrat "Emploi Avenir" ?

N'y a-t-il que la majorité municipale qui s'intéresse à la thématique "Emploi" ? Nous sommes d'autant plus surpris que ce n'était pas dans vos habitudes d'organiser ce type de rencontre, c'est bien que vous en ayez eu connaissance sur notre programme. »

Réponse donnée par Mme LANUEL :

La rencontre organisée en mairie le 27 mars 2014 a été initiée avec le partenariat de la Mission Locale du Grand Nancy. Je rappelle que le pôle social, créé en 2008, a pour mission, avec un poste à mi-temps, de recevoir, d'informer et d'accompagner tous les jeunes de 16 à 26 ans dans leur démarche de recherche d'emploi. Cette thématique, loin d'être une nouveauté, n'a jamais cessé d'être une des priorités de la municipalité. D'autres rencontres avec les demandeurs d'emploi ont régulièrement eu lieu les années précédentes (informations collectives, rencontres pour informer sur le statut d'autoentrepreneur, intercommunalité pour le forum emploi,...). Nous n'avons pas attendu "votre" programme, pour nous en soucier. D'ailleurs, cette réunion était programmée bien avant les élections mais n'a pas pu avoir lieu à la date prévue initialement en raison de la disponibilité des personnes de la Mission Locale (Kathy Grunenberger, Stéphanie Nutz).

Le public ciblé était bien les 19 jeunes de la commune (et non les élus) correspondant aux critères d'accession à un emploi d'avenir (sans qualification ou de niveau V), elle avait pour objectif concret d'accompagner ces jeunes les plus éloignés de l'emploi dans un espace convivial en répondant au plus près de leurs préoccupations. Il ne s'agissait pas d'une réunion générale, formelle, mais bien d'une action d'accompagnement de nos jeunes comme nous le faisons au quotidien depuis 6 ans.

De plus, le statut de ces emplois d'avenir est très récent (décembre 2012). Il a encore évolué récemment, une rencontre n'aurait donc pas pu se tenir plus tôt.

La secrétaire de séance,
Marguerite LECLERE

Le Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 31 MARS 2008
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURES A 206 000 € HT

Date	N° de la décision	OBJET
11/03/2014	19/2014	Fourniture et pose d'équipements Crèche Multi-Accueil

Délibération N° 01

Objet : Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à seize le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 02

Objet : Election des représentants au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

En application des articles R. 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 a décidé de fixer à huit le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste « Seichamps pour Tous » :

1. INGRET
2. LANUEL
3. PREVOT
4. PELE
5. LECLERE
6. DIONNET
7. GLESS
8. SCHNEIDER

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Liste « Seichamps autrement »

1. MAISTRE
2. KRIER

Liste « Vivre Seichamps »

1. MULLER

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 3.375

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Seichamps pour Tous	21	6	0.75	6
Liste Seichamps Autrement	4	1	0.625	1
Liste Vivre Seichamps	2	0	2	1

Sont proclamés membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Liste Seichamps pour Tous : INGRET, LANUEL, PREVOT, PELE, LECLERE, DIONNET

Liste Seichamps Autrement : MAISTRE

Liste Vivre Seichamps : MULLER

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 03

Objet : Délégations au Maire

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 23

Contre :

Abstention : 4 (Mmes KRIER, MAISTRE
MM. GRANJON, DUBAS)

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Rapporteur : Danielle GLESS

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer pendant la durée du mandat une partie de ses compétences au Maire.

Cette disposition a pour but de faciliter l'administration communale et d'accélérer les procédures.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le Maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L 2122-23.

Le Maire peut toutefois subdéléguer la signature de ces décisions à un adjoint voire à un conseiller municipal, dans les conditions prévues par l'article L 2122-18.

Par ailleurs, l'exercice de la suppléance, en cas d'empêchement du Maire, doit être expressément prévu dans la délibération portant délégation d'attributions, faute de quoi les décisions à prendre dans les matières déléguées reviennent de plein droit au Conseil Municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à une délégation.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une délégation de pouvoir au Maire, pour la durée de son mandat, dans les matières suivantes :

1. Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
2. Procéder, dans la limite du montant inscrit chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de réaménagement de dette, de couverture des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions dérogatoires à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, dans le respect des dispositions des articles L.1618-2 et L.2221-5-1, et de passer à cet effet tous les actes nécessaires, y compris sous forme d'avenants ;

Les emprunts, contractés en vertu de la présente délégation, pourront être :

- à court, moyen ou long terme et éventuellement sous forme obligataire ;
- libellés en euros ou en devises ;
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ;
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière ;

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Les avenants aux contrats d'emprunt pourront également permettre d'introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ;

3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres :
 - d'un montant inférieur au seuil réglementaire au-delà duquel les procédures formalisées sont requises, s'agissant de fournitures et services ;
 - d'un montant inférieur à 500 000 € HT s'agissant de travaux ;ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
8. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
11. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
12. Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code ;

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

13. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice ;
14. Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum autorisé fixé à 300 000 € ;
15. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

La signature des décisions correspondantes sera assurée personnellement par le Maire, sa suppléance en cas d'empêchement, par les Adjointes dans l'ordre du tableau.

POUR : 23
ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, MAISTRE
MM. GRANJON, DUBAS)

Adoptée à la majorité des votants.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 04

Objet : Constitution d'une commission d'appel d'offres permanente

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Il convient de désigner, conformément aux articles 22 et 23 du Code des marchés publics, les membres composant la Commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

La Commission d'appel d'offres est composée du Maire, Président de droit, et de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ces membres disposent d'une voix délibérative.

Des suppléants en nombre égal à celui des titulaires sont élus selon les mêmes modalités.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants à la Commission d'appel d'offres permanente.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste « Seichamps pour Tous » :

Titulaires	Suppléants
CHARPENTIER	TREIBER
COCHE	PREVOT
GLESS	GUILLIN
AGOSTINI	LANUEL
GARCIA	LAMBOTTE

Liste « Seichamps autrement » :

Titulaires	Suppléants
MAISTRE	GRANJON

Le groupe « Vivre Seichamps » n'a pas présenté de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A déduire (bulletins blancs) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 25

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 5

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Seichamps pour Tous	21	4	1	4
Liste Seichamps Autrement	4	0	4	1

Sont proclamés membres de la Commission d'appel d'offres permanente :

Liste « Seichamps pour Tous » :

Titulaires	Suppléants
CHARPENTIER	TREIBER
COCHE	PREVOT
GLESS	GUILLIN
AGOSTINI	LANUEL

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Groupe « Seichamps autrement » :

Titulaires	Suppléants
MAISTRE	GRANJON

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 05

Objet : Représentants au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

L'article 7 des statuts du Comité des Fêtes prévoit que son Conseil d'Administration est composé entre autres de Monsieur le Maire, membre d'honneur, de l'Adjoint chargé de l'animation, membre de droit, et de cinq membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à désigner en son sein, au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de ses cinq représentants.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste « Seichamps pour Tous » :

1. LECLERE
2. VERON
3. CHARPENTIER
4. SCHNEIDER
5. MEON

Liste « Seichamps autrement »

1. DUBAS

Le groupe « Vivre Seichamps » n'a pas présenté de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A déduire (bulletins blancs) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 25

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 5

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Seichamps pour Tous	21	4	1	4
Liste Seichamps Autrement	4	0	4	1

Sont proclamés membres du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes

Liste Seichamps pour Tous : LECLERE, VERON, CHARPENTIER, SCHNEIDER

Liste Seichamps Autrement : DUBAS

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 06

Objet : Représentant à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (A.D.U.A.N)

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un représentant à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne.

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste « Seichamps pour Tous » :

- D. GLESS

Liste « Seichamps autrement »

- C. KRIER

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Le groupe « Vivre Seichamps » n'a pas présenté de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire (bulletins blancs) :	2
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité Absolue :	13

Ont obtenu :

- D. GLESS : 21 voix
- C. KRIER : 4 voix

Est élu représentant à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (A.D.U.A.N) :

- Mme GLESS Danielle

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 07

Objet : Représentation de la Ville de Seichamps à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de SOLOREM en vue de l'Election d'un représentant au Conseil d'Administration

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

La Ville de SEICHAMPS détient huit actions de la Société d'Economie Mixte SOLOREM.

En vertu de l'article 8 de la Loi du 7 juillet 1983 n° 83-597 et du décret n° 85-491 du 8 mai 1985 relatifs aux Sociétés d'Economies Mixtes, le groupement des collectivités actionnaires minoritaires a droit à un représentant au conseil d'administration de cette Société.

Ce représentant est élu lors d'une assemblée spéciale à laquelle participe un délégué de chaque Conseil Municipal des villes titulaires d'actions.

Le Conseil Municipal est invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de ce délégué.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste « Seichamps pour Tous » :

- H. CHANUT

Liste « Seichamps autrement »

- C. KRIER

Le groupe « Vivre Seichamps » n'a pas présenté de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire (bulletins blancs) :	2
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité Absolue :	13

Ont obtenu :

- H. CHANUT : 21 voix

- C. KRIER : 4 voix

Est élu représentant de la Ville de Seichamps aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de SOLOREM en vue de l'élection d'un représentant au Conseil d'Administration :

- M. CHANUT Henri

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 08

Objet : Représentant au sein de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale du Grand Nancy et auprès du P.L.I.E.

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un représentant de la commune appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Grand Nancy, et auprès des instances du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) du Grand Nancy et du Lunévillois.

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste « Seichamps pour Tous » :

- Y. LANUEL

Liste « Seichamps autrement »

- C. KRIER

Le groupe « Vivre Seichamps » n'a pas présenté de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire (bulletins blancs) :	2
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité Absolue :	13

Ont obtenu :

- Y. LANUEL : 21 voix

- C. KRIER : 4 voix

Est élu représentant de la Commune au sein de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale du Grand Nancy et auprès du P.L.I.E. :

- M. LANUEL Yveline

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 09

Objet : Désignation d'un représentant de la commune auprès du Conseil d'Administration de la SPL Grand Nancy Habitat

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Rapporteur : Henri CHANUT

Le Conseil Municipal est invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un représentant appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL Grand Nancy Habitat.

Les candidats suivants se sont présentés :

Liste « Seichamps pour Tous » :

- M. CHARPENTIER

Liste « Seichamps autrement »

- M.N. MAISTRE

Le groupe « Vivre Seichamps » n'a pas présenté de candidat.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
A déduire (bulletins blancs) :	2
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité Absolue :	13

Ont obtenu :

- M. CHARPENTIER : 21 voix

- M.N. MAISTRE : 4 voix

Est élu représentant de la Commune auprès du Conseil d'Administration de la SPL Grand Nancy Habitat :

- M. CHARPENTIER Michel

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 10

Objet : Indemnités de Fonction des élus

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 21

Contre :

Abstention : 6 (Mmes KRIER, MAISTRE, PANIS
MM. GRANJON, DUBAS, MULLER)

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Rapporteur : Patrick COCHÉ

Conformément à l'article L.2123-20-1, lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers peuvent être allouées dans l'enveloppe maximale fixée par les articles 80, III et 81 de la loi. Cette enveloppe maximale est calculée sur les taux maximaux de 55% (fonction de maire), et 22% (fonctions d'adjoints aux maires et de conseillers délégués) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

D'autre part, en vertu des articles L.2123-22 et R.2123-23, la ville de Seichamps étant chef-lieu de canton, les indemnités de fonction peuvent être majorées de 15%

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De ne pas appliquer la majoration de chef-lieu de canton de 15% ;
- De fixer les indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués comme suit :

Maire	37.25 %
Adjointes	14.40 %
Conseillers Délégués	8.80 %

de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire ;

- De décider que le montant des indemnités sera versé depuis la date d'entrée en fonction des élus soit le 1^{er} avril 2014 ;
- De décider que le montant des indemnités dont le détail est annexé à la présente, sera actualisé systématiquement à chaque revalorisation des traitements de la fonction publique.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités
allouées aux membres du conseil municipal (1)

			Indemnité brute	
			Annuelle	Mensuelle
Valeur au 1er avril 2014 de l'indice brut 1015, indice majoré 821 =			45 617,63 €	3 801,47 €
M. CHANUT Henri	Maire	37.25%	16 992,57 €	1 416,05 €
Mme GLESS Danielle	1er adjoint	14.40%	6 568,94 €	547,41 €
M. COCHE Patrick	2e adjoint	14.40%	6 568,94 €	547,41 €
Mme TREIBER Pascale	3e adjoint	14.40%	6 568,94 €	547,41 €
M. CHARPENTIER Michel	4e adjoint	14.40%	6 568,94 €	547,41 €
Mme MEON Brigitte	5e adjoint	14.40%	6 568,94 €	547,41 €
M. INGRET Claude	6e adjoint	14.40%	6 568,94 €	547,41 €
Mme AGOSTINI Marie-Françoise	7e adjoint	14.40%	6 568,94 €	547,41 €
M. GARCIA Juan Ramon	8e adjoint	14.40%	6 568,94 €	547,41 €
Mme LANUEL Yveline	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
M. EGLOFFE Frédéric	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
Mme DELALANDE Claire	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
M. LAMBOTTE Jean Robert	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
Mme PREVOT Fabienne	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
M. RICHARD Landry	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
Mme VERON Armelle	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
Mme LECLERE Marguerite	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €
M. GUILLIN Stéphane	Conseiller délégué	8.80%	4 014,35 €	334,53 €

POUR : 21
ABSTENTION : 6 (Mmes KRIER, MAISTRE, PANIS
MM. GRANJON, DUBAS, MULLER)

Adoptée à la majorité des votants.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Délibération N° 11

Objet : Demande de subvention au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle – Fête de la Jeunesse « la scène déménagement » - 17 mai 2014

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Brigitte MEON

La Ville de Seichamps s'investit dans une politique jeunesse visant en particulier l'émancipation et l'investissement des jeunes au sein de leur commune.

La Fête de la Jeunesse répond à des objectifs variés tels que favoriser l'accès aux pratiques culturelles, privilégier la découverte d'activités non usuelles, particulièrement dans le domaine culturel et permettre le développement de la créativité.

Depuis 13 ans le service jeunesse organise annuellement une Fête de la Jeunesse. Le thème retenu cette année est celui des musiques actuelles, la volonté étant de donner la possibilité à des jeunes de s'exprimer par l'organisation d'un concert.

Pour la réalisation du projet, la commune sollicite le Conseil Général, au titre du contrat territorial de développement durable 2012-2014 et demande une subvention de 2 500 € conformément au plan de financement prévisionnel de la manifestation.

Après avis de la commission Jeunesse réunie le 30 janvier 2014 et au vu de ces explications, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✓ De solliciter une subvention de 2 500 € auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, au titre du contrat territorial de développement durable 2012-2014, pour l'organisation de la Fête de la Jeunesse « la scène déménagement » 2014;
- ✓ De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Délibération N° 12

Objet : Classe de découvertes à Saint-Priest de Gimel (Corrèze) du 11 au 17 mai 2014

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Pascale TREIBER

La Ville de Seichamps organise une classe de découverte au bénéfice des élèves des classes de CM2, en laissant le libre choix de la destination au directeur d'école et à son équipe.

Le groupe scolaire Georges de la Tour a retenu un séjour qui se déroulera du 11 au 17 mai 2014 au centre de vacances VOILCO-ASTER de Saint-Priest de Gimel (19), pour une base prévisionnelle de **41** enfants, de trois enseignants, d'une étudiante et d'une assistante « CUI ».

► Budget :

Coût du séjour et activités : 11 705.00 €

Organisme prestataire : VOILCO-ASTER représenté par monsieur François

Tarif d'accueil : 9 840.00 €

Activités : 1 865.00 €

Gratuité pour les enseignants accompagnateurs, étudiants en formation.

Trajets : 4 100.00 €

Transport en autocar : Société des Automobiles MARCOT (Xertigny)

Prestation de transport : 4 100.00 €

Rémunération du personnel d'encadrement : 396.06 €

Selon l'arrêté du 6 mai 1985 fixant indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte- JO du 14 mai 1985 :

Pour 7 jours, 3 enseignants, soit 396.06 €

Frais divers : 950.00 €

Une subvention de 950.00€ sera versée à la coopérative scolaire du groupe scolaire Georges de la Tour pour :

Pharmacie, trousse de secours :	30.00 €
Goûter :	184.00 €
Restauration trajet aller :	368.00 €
Restauration trajet retour :	368.00 €

Le coût global prévisionnel du séjour s'élève à **17 151.06 €**, soit **418.32 €** par élève.

La participation de chaque famille et celle de la Municipalité seront conformes à la délibération n° 51/ 2009.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de la commission Petite Enfance et Vie Scolaire du 15 octobre 2013 :

- D'approuver les modalités du séjour « classe de découverte » du groupe scolaire « Georges de la Tour »
- De verser une subvention de **950.00 €** à la coopérative du groupe scolaire « Georges de laTour » ;

D'ouvrir les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2014 de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 13

Objet : Adaptation du tableau des effectifs

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Exposé des motifs :

Considérant l'avis favorable des Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion, en date du 18 février 2014 pour les catégories C, concernant l'avancement de grade des agents de la collectivité.

Il est proposé de procéder à la création de 2 postes à temps complet.

Il y a lieu de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création à compter du 01/05/2014 :

- **2 postes permanents, à temps complet, d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe**

et d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2014 de la commune.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

AGENTS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	Dont TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE		13	13	0
Attaché Principal	A	1	1	
Attaché	A	2	2	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	5	5	
FILIERE TECHNIQUE		15	15	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	2	2	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	4	4	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	2	
FILIERE MEDICO SOCIALE		5	5	1
Agent spécialisé des écoles mat. 1 ^{ère} classe	C	4	4	
Agent social de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE		2	2	0
Chef de police	C	1	1	
Brigadier	C	1	1	
PERSONNEL TOUTES FILIERES		35	35	1

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N° 14

Objet : Ratios d'avancement de grade

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Rapporteur : Henri CHANUT

Il convient de revoir le précédent tableau définissant les ratios d'avancement de chaque cadre d'emploi afin tenir compte des réformes des statuts particuliers modifiant notamment leurs libellés et leurs conditions d'accès.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la Commune, les propositions de taux de promotion suivantes sont soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire :

AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DE L'ANNEE 2014 :

Filière administrative :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX	
Attaché Principal	100%
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	75%
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	75%
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} Classe	75%
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} Classe	100%
Adjoint Administratif 1 ^{ère} Classe	100%

Filière technique :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS SUPERIEURS TERRITORIAUX	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	75%
Technicien principal 2 ^{ème} classe	75%
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	
Agent de Maîtrise principal	75%
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} Classe	75%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} Classe	75%
Adjoint technique 1 ^{ère} Classe	100%

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

Filière sociale :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES A.T.S.E.M.	
A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} Classe	75%
A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} Classe	75%
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	
Agent social principal 1 ^{ère} Classe	75%
Agent social principal 2 ^{ème} Classe	75%
Agent social 1 ^{ère} Classe	100%

Pour les cas où le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante apportera, dans sa délibération, la précision suivante : « lorsque le nombre calculé n'est pas entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante ».

La présente délibération annule et remplace la délibération n°23/10 du 29 mars 2010.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune suivant les modalités définies ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
14/04/2014	5.2	Fonctionnement des assemblées	Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	45	01
14/04/2014	5.1	Election Exécutif	Election des représentants au Conseil d'Administration du C.C.A.S.	45	02
14/04/2014	5.5	Délégation de signature	Délégations au Maire	47	03
14/04/2014	5.3	Désignation des représentants	Constitution d'une commission d'appel d'offres permanente	50	04
14/04/2014	5.3	Désignation des représentants	Représentants au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes	52	05
14/04/2014	5.3	Désignation des représentants	Représentant à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (A.D.U.A.N)	53	06
14/04/2014	5.3	Désignation des représentants	Représentation de la Ville de Seichamps à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires minoritaires de SOLOREM en vue de l'Election d'un représentant au Conseil d'Administration	54	07
14/04/2014	5.3	Désignation des représentants	Représentant au sein de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale du Grand Nancy et auprès du P.L.I.E	55	08
14/04/2014	5.3	Désignation des représentants	Désignation d'un représentant de la Commune auprès du Conseil d'Administration de la SPL Grand Nancy Habitat	56	09
14/04/2014	5.6	Exercice des mandats locaux	Exercice des mandats locaux	57	10
14/04/2014	7.5.2	Subventions inférieures à 23 000 €	Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la Fête de la Jeunesse « La scène déménagement » - 17 mai 2014	60	11
14/04/2014	7.6.2	Contributions versées	Classe de découvertes à Saint-Priest-de-Gimel (Corrèze) du 11 au 17 mai 2014	61	12
14/04/2014	4.1.1	Délibérations et conventions	Adaptation du tableau des effectifs	62	13
14/04/2014	4.1.1	Délibérations et conventions	Ratios d'avancement de grade	63	14

COMMUNE DE SEICHAMPS
 CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 AVRIL 2014

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Jean-Robert LAMBOTTE	Patrick DUBAS
Danielle GLESS		Fabienne PREVOT	Thierry MULLER
Patrick COCHE		Landry RICHARD	
Pascale TREIBER		Armelle VERON	
Michel CHARPENTIER		Pierre SCHNEIDER	
Brigitte MEON		Marguerite LECLERE	
Claude INGRET		Stéphane GUILLIN	
Marie-Françoise AGOSTINI		Jacqueline DIONNET	
Juan-Ramon GARCIA		Guillaume PELE	
Yveline LANUEL		Catherine KRIER	
Frédéric EGLOFFE		Yves GRANJON	
Claire DELALANDE		Marie-Noëlle MAISTRE	